

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/1/Add.13  
2 mars 2009

(09-1048)

---

## Comité des obstacles techniques au commerce

### LISTE DES ORGANISMES À ACTIVITÉ NORMATIVE QUI ONT ACCEPTÉ LE CODE DE PRATIQUE POUR L'ÉLABORATION, L'ADOPTEUR ET L'APPLICATION DES NORMES EN 2008

#### Note du Secrétariat<sup>1</sup>

#### Addendum

La Décision ministérielle sur l'examen de la publication du Centre d'information ISO/CEI adoptée à Marrakech le 15 avril 1994 dispose que le Comité des obstacles techniques au commerce:

"examinera au moins une fois par an la publication fournie par le Centre d'information ISO/CEI sur les renseignements reçus conformément au Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes reproduit à l'Annexe 3 de l'Accord, afin de ménager aux Membres la possibilité de débattre de toute question se rapportant au fonctionnement de ce Code.

Afin de faciliter les débats, le Secrétariat fournira une liste par Membre de tous les organismes à activité normative qui ont accepté le Code, ainsi qu'une liste des organismes à activité normative qui ont accepté ou dénoncé le Code depuis l'examen précédent."

Pendant la période considérée, quatre organismes à activité normative de quatre Membres ont accepté le Code de pratique.<sup>2</sup>

Trois organismes à activité normative ont dénoncé le Code durant cette période.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

<sup>2</sup> G/TBT/CS/N/173, G/TBT/CS/N/174, G/TBT/CS/N/175. Le Viet Nam a notifié qu'il acceptait le Code de pratique en janvier 2009 (G/TBT/CS/N/176).

<sup>3</sup> G/TBT/CS/N/107/Corr.1, G/TBT/CS/N/14/Corr.1, G/TBT/CS/N/121/Corr.1. En outre, deux organismes à activité normative ont notifié au Centre d'information ISO/CEI qu'ils dénonçaient le Code de pratique – Pro Telecom, Association suisse des télécommunications (Suisse) et Australia Gas Association (AGA).

**ORGANISMES À ACTIVITÉ NORMATIVE QUI ONT ACCEPTÉ  
LE CODE DE PRATIQUE EN 2008**

<b>Membre de l'OMC</b>	<b>Nom de l'organisme à activité normative</b>	<b>Type d'organisme à activité normative</b>	<b>Date d'acceptation du Code</b>
UKRAINE	State Committee of Ukraine on Technical Regulations and Consumer Policy ("Derzhspozhivstandart" of Ukraine) – Comité national de l'Ukraine pour la réglementation technique et la politique de protection des consommateurs	Gouvernement central	Janvier 1997
NAMIBIE	Namibian Standards Institution (NSI) – Institut namibien de normalisation	Gouvernement central	29 février 2008
SWAZILAND	Swaziland Standards Authority (SWASA) – Agence de normalisation du Swaziland	Non gouvernemental	9 octobre 2008
VIET NAM	Directorate for Standards, Metrology and Quality (STAMEQ) – Direction des normes, de la métrologie et de la qualité	Gouvernement central	Janvier 2009

**ORGANISMES À ACTIVITÉ NORMATIVE QUI ONT DÉNONCÉ  
LE CODE DE PRATIQUE EN 2008**

<b>Membre de l'OMC</b>	<b>Nom de l'organisme à activité normative</b>	<b>Date de dénonciation du Code</b>
NAMIBIE	Namibia Standards Information and Quality Office (NSIQO) – Office namibien de renseignement sur les normes et de la qualité	25 février 2008
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Slovak Office of Standards, Metrology and Testing (UNMSSR) – Bureau de la normalisation, de la métrologie et des essais de la République slovaque	3 mars 2008
JAPON	Japan Marine Standards Association (JMSA) – Association japonaise de normalisation maritime	10 avril 2008